



Etiquetage de produit

Par **hepha42**, le **31/01/2020** à **09:07**

Bonjour,

Depuis peu j'ai acheté un produit sur Axxxx (répulsif ultrason pour fouine) et, à ma grande surprise, sur l'étiquette et sur la boîte, il n'y a aucune mention sur l'adresse de l'entreprise, juste "made in china".

Ma question est la suivante : est-ce que les vendeurs, en France, sont obligés de mentionner l'adresse complète de l'entreprise sur l'emballage ou au moins sur le produit lui-même ?

Merci.

Par **morobar**, le **31/01/2020** à **09:16**

Bonjour,

Non.

Mais par contre l'étiquetage d'un produit chimique doit comporter un certain nombre de mentions et pictogrammes.

<https://www.info-juri.fr/tout-savoir-etiquetage-produits/>